

20.01.2011

Communiqué de presse: Romuald Schaber, président de l'EMB : "Abandonnez la fausse route - pour une politique laitière raisonnable"

Le bilan des propositions actuelles de la Commission européenne concernant le secteur laitier est très critique. Il faut coopérer avec le Conseil européen et le Parlement européen devraient afin d'améliorer les propositions de la Commission. Des contrats et des organisations interprofessionnelles sont la fausse piste. L'évaluation de la Commission des coopératives est incorrecte. Le regroupement des producteurs n'est pas suffisamment cohérent. Seule la renonciation aux livraisons volontaire est une approche positive. – Il faut installer une agence de surveillance européenne.

Berlin, 21.01.2011 : A l'occasion de la Semaine Verte à Berlin Romuald Schaber, le président de l'European Milk Board (EMB), a dit aujourd'hui clairement que la voie actuelle de la politique européenne ne peut pas stabiliser le marché laitier. « Les propositions de la Commission européenne sont ni faites ni à faire. Certes, les propositions ne sont qu'un concept. Nous devons maintenant travailler ensemble avec le Conseil européen et le Parlement européen afin d'améliorer ce concept considérablement. »

Romuald Schaber ajoute : « Qui est au cœur de problème du secteur laitier ? Le volume sur le marché est trop élevé. C'est pourquoi les producteurs sont dans une position plus faible vis-à-vis les transformateurs et le commerce. » Si la politique européen pense qu'on peut résoudre ce problème avec des contrats ou des organisations interprofessionnelles elle se trouve sur la mauvaise voie. Anton Sidler, membre du comité directeur de l'EMB et de l'organisation française Association des producteurs de lait indépendant (APLI) explique : « Les contrats facultatifs proposés par la Commission ne contribue pas au renforcement des producteurs de lait. La forte concentration du côté des laiteries et le grand nombre des fournisseurs désorganisé du côté des producteurs ne permettent pas des négociations à pied égal ». Son homologue Willem Smeenk de l'Organisation des producteurs de lait (OPL) ajoute : « Les positions inégales amènent à une situation où les producteurs, ce veut dire les participants sur le marché les plus faibles, doivent accepter les conditions contractuelles dictées par l'industrie. »

Selon Sieta van Keimpema, le vice-président de l'EMB, la vue de la Commission européenne sur les coopératives est également problématique. « La fausse hypothèse est que les coopératives respectent per se les intérêts des producteurs de lait et qu'il faut exempter les coopératives de beaucoup de mesures. En effet les intérêts des producteurs de lait ne sont considérés que de façon marginale. » Le fait que les moyens de production d'une coopérative sont, en théorie, la propriété des producteurs devra exclure le problème des prix des producteurs. Dans beaucoup des cas les coopératives ne sont plus les propriétaires des moyens de production, mais des entreprises. » Des exemples où jusqu'au 50% des membres d'une coopératives ne sont pas des producteurs de lait actifs sont aussi pléthoriques. L'intérêt à un prix aux producteurs équitable diffère logiquement de l'intérêt à une ressource bon marché et ainsi un prix aux producteurs bas. » Priver les membres des coopératives de leurs droit de se regrouper afin de négocier serait fatal.

Eléments d'une réforme efficace

Une politique efficace est basée sur deux éléments : le regroupement des producteurs avec un taux de regroupement approprié et la maîtrise des volumes de lait par les producteurs. C'est pourquoi il faut installer une agence de surveillance européenne. Cette agence fixe, basé sur les couts complets de la production, une fourchette de prix qui sert comme orientation pour l'adaptation des volumes. Romuald Schaber pense que la politique européenne actuelle est encore trop loin de cette stratégie : « Bien que la Commission ait initié avec son proposition concernant le regroupement un élément clé, le taux de regroupement de 3,5% dans l'UE et de 33% à l'échelle nationale ne peut pas garantir un renforcement appropriée des producteurs. Le Parlement et le Conseil doivent insister sur un taux de regroupement de 30% à l'échelle européenne et sur la création de l'agence de surveillance précitée. L'agence de surveillance peut fournir le cadre pour la conciliation des intérêts des producteurs de lait et ceux de l'industrie laitière et assurer que les intérêts de la société soient respectés.

L'EMB voit également des approches positives de la politique de la Commission. Le rapport de la Commission européenne concernant le marché laitier reconnaît la renonciation aux livraisons volontaire comme instrument possible pour éviter les excédents. C'est une démarche importante qui, contrairement aux augmentations des quotas, aux subventions à l'exportation et aux achats à l'intervention, n'inonde pas tout d'abord le marché avec du lait et ensuite se débarrasse de ce volume à un prix élevé. Cette proposition est un signe que la Commission européenne réexamine sa politique actuelle – même si les réflexions ne suffisent pas encore. La Commission devra poursuivre la stratégie de prévention de surproduction. Des adaptations souples de l'offre à la demande sont impératives pour un marché stable.

Contact :

EMB office de presse : Silvia Däberitz (DE, EN, ES): 0049 2381 4361 200

[Cliquez ici](#)



[<<< back](#)